

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 AVRIL 2013**

**Délibération**  
n° 2013.04.058

**Conservatoire Gabriel  
Fauré : "Orchestre à  
l'Ecole" : modalités  
de prise en charge de  
l'acquisition des  
instruments et coûts  
de location -  
modification de la  
délibération n°166 du  
5 juillet 2012**

**LE ONZE AVRIL DEUX MILLE TREIZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **5 avril 2013**

**Secrétaire de séance** : Françoise COUTANT

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Bertrand GERARDI, Jean-Pierre GRAND, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Brigitte BAPTISTE à Philippe LAVAUD, Jacky BONNET à Jean-François DAURE, Patrick BOUTON à Michel BRONCY, Gérard DESAPHY à Françoise LAMANT, Jacques DUBREUIL à Jean-Claude BEAUCHAUD, Janine GUINANDIE à Dominique THUILLIER, Robert JABOUILLE à Catherine DEBOEVERE, Madeleine LABIE à Yves BRION, Redwan LOUHMADI à Françoise COUTANT, Véronique MAUSSET à Frédéric SARDIN, Martine RIVOISY à Zahra SEMANE

**Excusé(s) représenté(s)** :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT par Bertrand GERARDI

**Excusé(s)** :

Nadine GUILLET, Maurice HARDY, Rachid RAHMANI

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2013**

**DELIBERATION  
N° 2013.04.058**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / CULTURE

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

**CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE : "ORCHESTRE A L'ECOLE" : MODALITES DE PRISE EN CHARGE DE L'ACQUISITION DES INSTRUMENTS ET COUTS DE LOCATION - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°166 DU 5 JUILLET 2012**

Par délibération n°166 du 5 juillet 2012, le conseil communautaire a approuvé les modalités de prise en charge des instruments de musique dans le cadre du dispositif « Orchestre à l'école » dans la limite des crédits inscrits chaque année au budget pour les communes.

Trois modes de prise en charge ont été proposés aux communes :

- location par la commune avec un investissement à 100 % par le GrandAngoulême,
- investissement à 50 % par la commune et 50 % par le GrandAngoulême,
- investissement à 100 % par la commune.

Par ailleurs, le coût de location des instruments au GrandAngoulême a été approuvé dans le cas où certaines communes choisiraient de mode de prise en charge, selon les modalités suivantes :

- pour un instrument dont le coût est inférieur à 300 € TTC, le montant annuel de la location est le coût de l'instrument divisé par 5,
- pour un instrument dont le coût est supérieur à 300 € TTC, le montant annuel de la location est le coût de l'instrument divisé par 10,

Il convient aujourd'hui de modifier, pour les instruments de plus de 300 € le montant annuel de location, déterminé selon le coût de l'instrument divisé par 15 au lieu de 10 précédemment et de plafonner cette location à 1 200 €.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 5 mars 2013,

Vu l'avis favorable de la commission finances / programmation (réunion toutes commissions confondues) du 2 avril 2013,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** les modifications des modalités de prise en charge de l'acquisition des instruments et du coût de location telles que mentionnées ci-dessus.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**16 avril 2013**

**Affiché le :**

**16 avril 2013**

